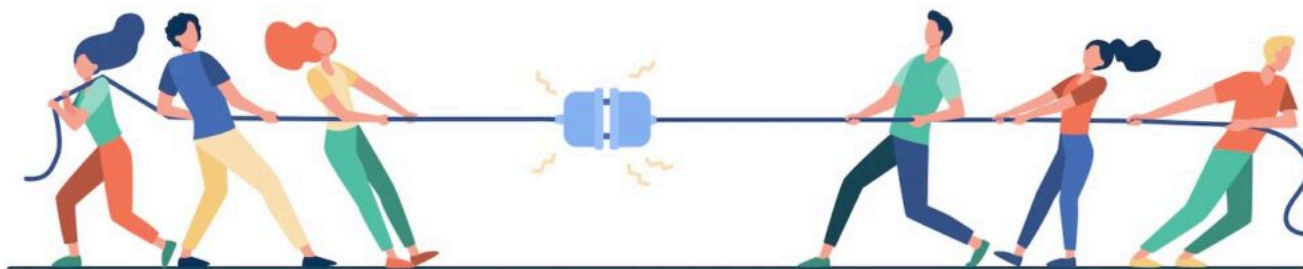


Ecrit par le 22 novembre 2024

Délestage électrique : la solution pour conserver l'intégrité du système électrique national ?



Cette année a été marquée par plusieurs événements qui créent des difficultés pour produire de l'électricité. Afin de conserver l'intégrité du système électrique national, la préfecture de Vaucluse encourage les usagers à réduire leur consommation au quotidien, mais aussi à se préparer à d'éventuelles opérations de délestage électrique.

Un délestage électrique consiste en une coupure maîtrisée, tournante, ponctuelle et de courte durée. Dans un contexte où la sobriété énergétique s'impose pour passer l'hiver dans les meilleures conditions, les particuliers, les administrations et les entreprises sont invités à se mobiliser.

De son côté, le Gouvernement a mené des travaux en coordination avec le Réseau de transport d'électricité (RTE) et les distributeurs d'électricité afin d'anticiper et de préparer l'éventuel recours à ces coupures d'électricité organisées.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Comment savoir quand le système électrique est sous tension ?

Le système de production électrique peut ne pas toujours répondre à tous les besoins, surtout aux heures de pointe, lorsque tout le monde consomme en même temps, généralement entre 8h et 13h et 18h et 20h. Pour savoir lorsque le système est sous tension, RTE et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) ont élaboré un outil simple d'utilisation et gratuit : EcoWatt.

Sur le service [EcoWatt](#), il y a trois signaux distincts. Le signal vert indique qu'il n'y a pas d'alerte, le signal orange indique que le système électrique est tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus, et le rouge signifie que le système électrique est très tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont indispensables.










Lorsqu'une alerte orange ou rouge est signalée, les entreprises, les collectivités et les citoyens sont appelés à réduire leur consommation d'électricité. Si cette réduction est suffisante, le risque de coupure est écarté, si ses effets sont insuffisants, RTE peut demander aux distributeurs d'électricité d'effectuer des coupures localisées et temporaires de 2h. Le délestage sera d'abord annoncé par RTE trois jours avant. Les communes seront informées et invitées à relayer l'information auprès de leur population. Elles mettront en place une cellule de crise pour suivre les impacts du délestage.

Que faire en cas d'alerte orange ou rouge ?

Les usagers sont d'abord invités à réduire leur consommation aux heures de pointe. Au bureau, il est recommandé de baisser la température et limiter l'éclairage, et de décaler la recharge des appareils électriques.

À la maison, il est recommandé de démarrer son lave-linge, son sèche-linge et ses plaques de cuisson et son four après 20h, de veiller au respect de la température du logement à 19°C et baisser la température du logement à 16°C ou 17°C en cas d'absence, en journée ou la nuit, de limiter la consommation d'eau chaude, d'éteindre tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés, de limiter le nombre de lumières allumées et d'éteindre dans toutes les pièces inoccupées, mais aussi de limiter le visionnage de vidéos en streaming pendant les heures de pointe.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Agir en cas de signal EcoWatt orange ou rouge		
<p>Réduire autant que possible la température du chauffage</p> 	<p>Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.)</p> 	<p>Modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues)</p> 
<p>Eteindre les lumières inutiles</p> 	<p>Prévoir une programmation spécifique du chauffage (par ex. en réduisant la température de 1°C supplémentaire)</p> 	<p>Dans les locaux tertiaires, réduire le débit de ventilation au strict besoin du bâtiment</p> 
<p>Réduire l'éclairage intérieur des bâtiments</p> 	<p>Réduire l'éclairage public</p> 	<p>Eviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension</p> 

Que faire en cas de délestage d'électricité ?

Les coupures organisées pourraient entraîner la coupure des antennes dans les zones concernées et donc une interruption des communications téléphoniques. Les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers renforceront leur présence dans ces secteurs délestés pour maintenir un contact avec les populations.

Cependant, la possibilité de joindre les services d'urgence est une priorité. Le 112 est un numéro d'appel d'urgence multi-opérateur. Il peut être composé quel que soit le réseau de couverture, y compris si le nom de votre opérateur ne s'affiche pas. Dans les cas où le 112 ne fonctionnerait pas, il est possible de se rendre dans les bâtiments communaux, commissariats de police, brigades de gendarmerie et centres d'incendie et de secours (SDIS), où la présence humaine est renforcée et où il y a des postes de radio-télécommunication.

Pendant les coupures, il est recommandé de limiter ses déplacements, appeler en priorité le 112 (appel gratuit) pour toute urgence s'il n'y a pas d'accès au réseau téléphonique, de venir en aide aux personnes fragiles ou isolées, d'anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien tels que les distributeurs d'argent, les portes de garage ou l'accès aux immeubles, d'éviter d'emprunter l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure et pendant toute l'opération de délestage, mais aussi d'être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées.

V.A.

Hausse du prix de l'énergie : quel impact sur les transports de la Région Sud ?



La hausse du prix de l'énergie touche forcément les transports. En 2023, les tarifs de ces derniers devraient par conséquent augmenter. Pour éviter une hausse trop importante, la Région Sud va prendre en charge une partie des surcoûts de ses transports.

Malgré la hausse du prix de l'énergie, la Région Sud a décidé de maintenir l'intégralité de son offre de transports, c'est-à-dire près de 550 TER et plus de 1 700 cars par jour. Les surcoûts liés à la hausse du

Écrit par le 22 novembre 2024

prix de l'énergie devraient représenter 30 millions d'euros pour les transports régionaux en 2023.

Ainsi, la Région Sud a annoncé prendre en charge 80% de ces surcoûts, ce qui équivaut à environ 24 millions d'euros. Les 6 millions d'euros restants nécessiteront une hausse limitée des tarifs sur les transports régionaux. Ainsi, le prix des billets unitaires, principalement achetés par les vacanciers, va augmenter de 5,68%, et les tarifs des abonnements Zou! de 3%. Cette potentielle hausse des prix va faire l'objet d'un vote en assemblée plénière le vendredi 16 décembre prochain.

V.A.

La CCI de Vaucluse s'engage pour une meilleure consommation de l'électricité

Ecrit par le 22 novembre 2024



La **[Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\) de Vaucluse](#)** vient de signer la charte d'engagement EcoWatt de RTE, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité. Cette signature démontre de l'implication de la CCI en faveur d'une meilleure consommation d'électricité pour limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité dans le pays.

[EcoWatt](#) est un dispositif porté par [RTE](#) et l'[Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie](#) (Ademe) qui permet aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités du territoire français d'adopter une consommation d'énergie responsable afin d'assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. En temps réel, les consommateurs peuvent consulter le niveau d'électricité disponible et ils ont à leur disposition des conseils afin d'adopter les bons gestes au quotidien et d'adapter leur consommation.

En signant la charte EcoWatt, la CCI de Vaucluse s'engage elle aussi à surveiller sa consommation d'électricité. L'organisme a également décidé de sensibiliser ses collaborateurs, mais aussi les entreprises qu'elle accompagne, aux écocgestes dans une volonté de mettre en place plusieurs actions de sobriété énergétique.

V.A.

Rénovation énergétique : 582 Vauclusiens aidés par le Département



Achats de chauffe-eau solaire ou de poêle à bois, remplacements de fenêtres, ou encore isolation des murs. Le Département de Vaucluse, a décidé d'accorder une aide aux particuliers afin que ces derniers puissent réaliser leurs travaux de rénovation énergétique. Cette année, 582 Vauclusiens ont bénéficié de cette aide.

C'est un nombre qui est en constante hausse puisque ce sont 416 Vauclusiens qui ont pu obtenir cette aide en 2021, et 221 en 2020. Au total, le Département a financé les travaux effectués en 2022 à hauteur de 496 413€. La subvention départementale est fixée à 10% du montant global des travaux HT, plafonné à 20 000€ HT, soit une subvention maximale de 2 000€ (cumulable sous condition avec l'aide

Ecrit par le 22 novembre 2024

'MaPrimeRénov' de l'Agence nationale de l'habitat). Pour faire la demande de cette aide, il faut remplir [un formulaire téléchargeable en ligne](#) et l'adresser à Mme la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse.

Cette aide couvre la rénovation thermique, qui est réservée aux logements de plus de 15 ans et occupés au titre de la résidence principale, l'installation d'un chauffe-eau individuel, l'installation de systèmes solaires combinés, mais aussi l'installation d'équipements de chauffage au bois.

V.A.

Sobriété énergétique : LMV ouvre une permanence



Écrit par le 22 novembre 2024

La crise de l'énergie et la sobriété qui en résulte incitent davantage l'agglomération [Luberon Monts de Vaucluse](#) à venir en aide à ses administrés. Ainsi, l'[Agence locale de transition énergétique](#) (Alte) tient désormais une permanence le 3^e lundi de chaque mois dans les locaux de LMV au 315 avenue Saint Baldou à Cavaillon.

Sur place, un conseiller peut recevoir les propriétaires, occupants ou bailleurs, de toutes les communes de l'agglomération (à l'exception de ceux de l'hyper centre de Cavaillon, concernés par le dispositif OPAH-RU) gratuitement sur rendez-vous afin de les aider à trouver les solutions techniques adaptées pour effectuer des travaux de rénovations énergétiques, à mobiliser les aides financières possibles, ainsi qu'à trouver les professionnels locaux qualifiés.

Les prochaines permanences auront lieu les lundis 21 novembre et 19 décembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Il est possible de prendre rendez-vous par téléphone au 04 90 74 09 18 ou [directement sur le site de l'Alte](#).

V.A.

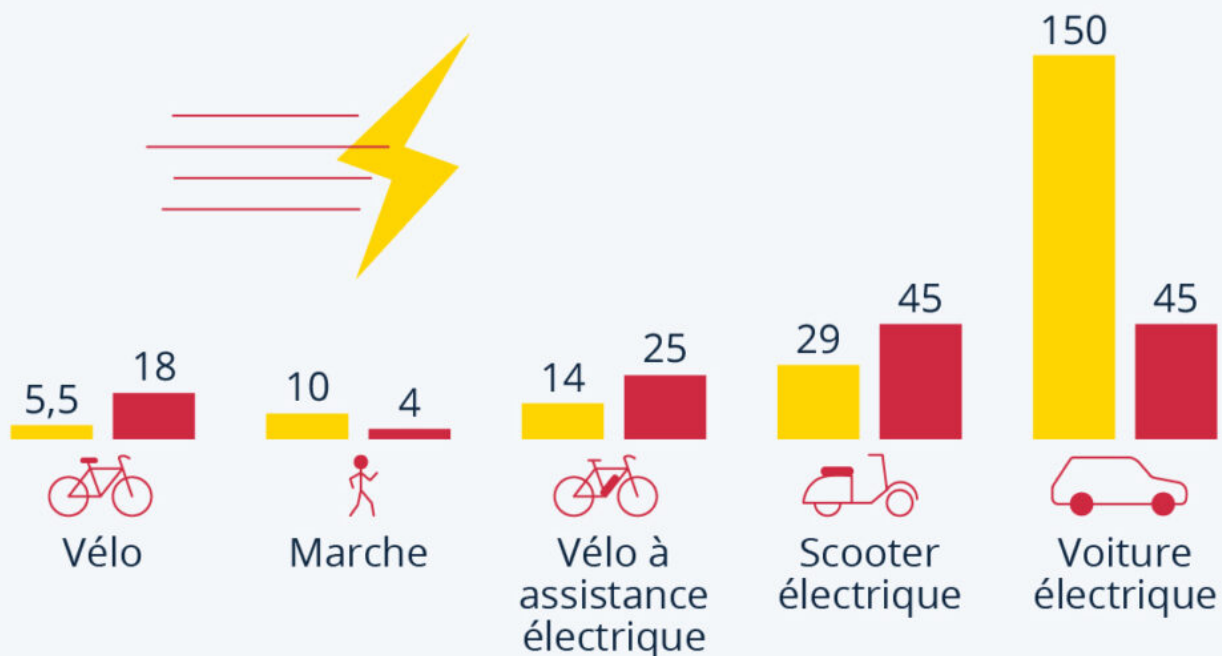
Efficacité énergétique : rien ne bat le vélo

Écrit par le 22 novembre 2024

Efficacité énergétique : rien ne bat le vélo

Énergie nécessaire pour parcourir un kilomètre et vitesse moyenne d'une sélection de modes de déplacement

■ Énergie consommée par km (Wh) ■ Vitesse moyenne (km/h)



Source : Transports urbains - L'avenir des véhicules intermédiaires (n°141, 2022)



statista

La [bicyclette](#) telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec deux roues de tailles similaires et un système de transmission par chaîne, fut commercialisée à l'origine par John Starley et William Sutton en 1885. Et depuis cette date, rien de mieux n'a été inventé en matière d'efficacité énergétique pour se déplacer.

Écrit par le 22 novembre 2024

Si l'énergie fournie par le corps humain pour se mouvoir est relativement faible, le duo humain-vélo est incontestablement le champion en matière de performance énergétique. Comme le montre notre graphique basé sur des données publiées dans la [revue](#) du Groupement pour l'Étude des Transports Urbains, il s'agit du [mode de transport](#) nécessitant le moins d'énergie par kilomètre parcouru.

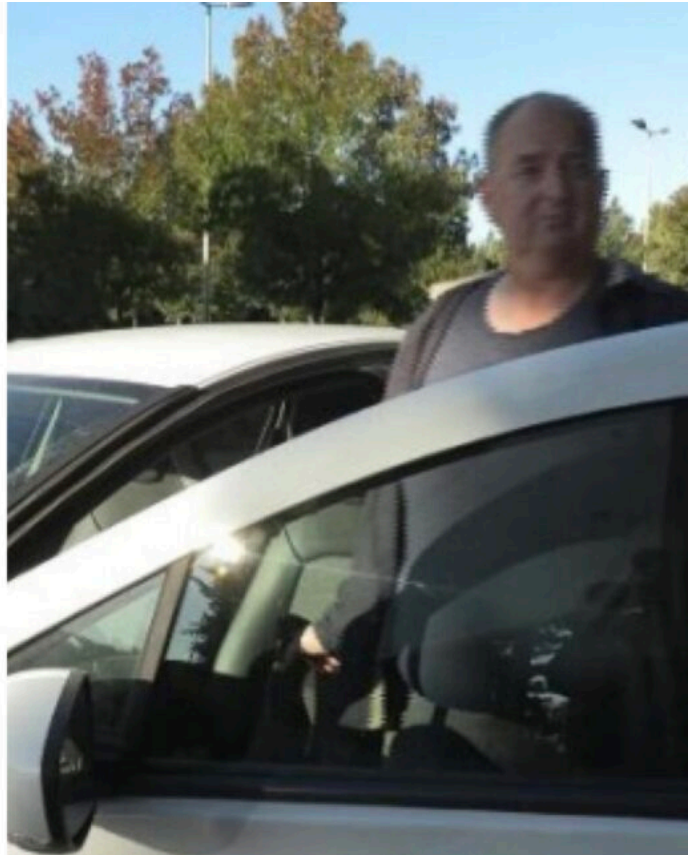
Le vélo est non seulement plus performant que les autres moyens de transport « artificiels » dans ce domaine, même électriques, mais il est aussi plus efficace que la [marche à pied](#). En moyenne, il nécessite environ deux fois moins d'énergie que la marche pour faire 1 kilomètre (même si marcher redevient plus efficace sur les dénivelés positifs marqués). Le rapport entre l'efficacité énergétique et la vitesse moyenne du vélo - près de 20 km/h - est également très intéressant, en particulier si l'on compare avec d'autres modes de transport motorisés en milieu urbain dense, où la vitesse est souvent limitée à 30 km/h.

Mais qu'est-ce qui explique une telle efficacité ? Le vélo est une activité portée, c'est-à-dire que le poids du cycliste est supporté par le vélo (essentiellement au niveau de la selle), alors qu'un marcheur va devoir légèrement s'élever à chaque pas et fournir un effort pour compenser la gravité. En outre, la transmission de la puissance fournie aux roues via le pédalier et la chaîne est un système particulièrement efficace.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#).

Les économies d'un Pontétien grâce au véhicule électrique dans Capital sur M6

Ecrit par le 22 novembre 2024



Ce dimanche 23 octobre, l'émission Capital, diffusée sur la chaîne télévisée M6, présentera à 21h10 un reportage intitulé 'Chauffage, essence, électricité : comment résister à la flambée des prix ?'. Réalisé par la journaliste Florence de Soultrait, ce reportage suivra notamment Frédéric, un habitant du Pontet qui réalise 1600€ d'économies par an grâce à son véhicule électrique.

Depuis bientôt 10, il conduit une Renault Zoé électrique pour tous ses déplacements quotidiens. Sa compagne Célia, elle aussi, en est adepte. À eux deux, en chargeant le véhicule principalement sur les bornes gratuites de la ville ou celles des supermarchés, leur budget énergie ne s'élève qu'à 7€50 par mois pour 1500km parcourus en moyenne, contre 140€ s'ils roulaient en essence. La hausse des prix de l'électricité ne les effraie pas, car si les tarifs doublent, ils ne paieront tout de même que 15€ par mois.

V.A.

CCI Vaucluse : comment réduire la consommation d'énergie de son entreprise ?



Ce jeudi 13 octobre, la [Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\) de Vaucluse](#) organise sur son Campus une conférence sur le thème 'Crise énergétique : aides d'aujourd'hui et leviers de réduction pour demain'.

Après avoir activé [une cellule de crise énergétique](#) le mois dernier, la CCI de Vaucluse vient de nouveau en aide aux chefs d'entreprise du département avec une conférence qui s'adresse aux entrepreneurs de tous les secteurs d'activité. L'objectif est de les informer sur les dispositifs existants et les actions pouvant être mises en places afin de réduire la consommation d'énergie de leur entreprise.

Le rendez-vous sera divisé en trois temps forts. Premièrement, une intervention de [Patrice Perrot](#), cadre supérieur chez [Unedis](#) et membre associé de la CCI de Vaucluse. [Magali Rouvière](#), chargée de mission Développement économique à la [Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\) de Paca](#), mentionnera ensuite Les mesures d'urgence et aides mobilisables. [Sylvain](#)

Ecrit par le 22 novembre 2024

[Bremond](#), directeur général adjoint de [Capenergies](#), clôturera la conférence avec les actions à court terme et les perspectives et projections pour demain.

La conférence aura lieu en présentiel, mais également en visioconférence. Pour y assister, il suffit de [s'inscrire via le formulaire](#) disponible sur le site de la CCI.

Jeudi 13 octobre. De 17h30 à 19h30. Gratuit sur inscription. Amphithéâtre du Campus de la CCI de Vaucluse. Allée des Fenaisons. Avignon.

V.A.

Sobriété énergétique des entreprises : la CCI du Pays d'Arles lance l'auto-diagnostic FlashDiag-Energie



Ecrit par le 22 novembre 2024

La Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles lance FlashDiag-Energie, un auto-diagnostique pour faire progresser les entreprises du territoire dans leur sobriété énergétique.

En cette rentrée, la sobriété énergétique est le sujet d'actualité. Les prix de l'énergie s'inscrivent durablement à la hausse et les enjeux liés au réchauffement climatique nécessitent d'engager son entreprise dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Ainsi, la [CCI du Pays d'Arles](#) lance l'auto-diagnostique FlashDiag-Energie auprès de l'ensemble des 15 717 entreprises du territoire pour les faire progresser dans leur sobriété énergétique grâce à un accompagnement spécifique.

Le FlashDiag-Energie est un autodiagnostic en ligne qui permet d'identifier, à l'aide d'un questionnaire, les premiers leviers d'actions pour réduire sa consommation énergétique et sa facture énergétique.

Le questionnaire est composé d'une dizaine de points qui correspondent aux questions qu'il convient de se poser pour maîtriser ses consommations d'énergie : consommations ; mesures et suivi ; entretien des équipements ; inventaire des postes ; compétences ; audit énergétique.

A l'issue du questionnaire, l'utilisateur reçoit un livrable au format PDF avec les premières préconisations et pistes d'actions.

En cette rentrée, la sobriété énergétique est le sujet d'actualité © DR CCI

Réalisez l'auto-diagnostique FlashDiag-Energie de votre entreprise en suivant [ce lien](#).

J.R.